

ARRÊTÉ DU MAIRE N°14-2/2025

Objet : Autorisation de stationnement de benne – 13 avenue de la forêt – à partir du 10 mars 2025 jusqu'au 16 mars 2025 inclus

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de Madame BLANPAIN Juline en date du 25 février 2025 qui souhaite effectuer des travaux en occupant temporairement le domaine public;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Du 10 au 16 mars 2025 inclus, Madame BLANPAIN Juline est autorisée à procéder à la pose de benne sur le trottoir au 13 avenue de la forêt.

Article 2 :

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes : Pour des raisons de sécurité, les piétons emprunteront le trottoir d'en face.

Article 3 :

L'entreprise en charge des travaux, installera une signalisation visible de jour comme de nuit pour la protection des usagers de la route.

Article 4 :

Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Desvres est chargé de l'exécution du présent arrêté. Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois en vigueur.

Article 5 :

Ampliation à :

M l'Officier du Ministère Public : ddsp62-csp-boulogne-sur-mer-omp@interieur.gouv.fr
M le Commandant de la Brigade de Desvres
M Dominique NAVET adjoint aux travaux,
M Alain FIX adjoint à l'urbanisme
Mme BLANPAIN Juline

Qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, à l'application du présent arrêté.

Le 05/03/2025

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT

